

**COUR SUPÉRIEURE DU DISTRICT DE COLUMBIA – DIVISION CIVILE
SECTION ACTIONS CIVILES**

500 Indiana Avenue, N.W., Room 5000, Washington, D.C. 20001 Téléphone (202) 879-1133 www.dccourts.gov

N° dossier CA _____

Plaignant(s)/Locataire(s)

vs.

Partie défenderesse/Propriétaire(s)

Adresse (Pas de boîte postale)

Adresse

Ville État Code postal

Ville État Code postal

Numéro de téléphone

Numéro de téléphone (si connu)

CITATION À COMPARAÎTRE ET AVIS D'AUDIENCE

À LA PARTIE DEFENDERESSE NOMMÉE CI-DESSUS

VOUS ÊTES PAR LA PRÉSENTE CITÉ À COMPARAÎTRE LE _____ À 9:00 HEURES
PRÉCISES, à la salle d'audience 200, Moultrie Courthouse, 500, Indiana Avenue N.W.

1. L'objet des poursuites engagées à votre encontre est l'application de la réglementation régissant les rapports entre bailleur et preneur.
2. Ce document est une citation à comparaître délivrée à la suite d'une plainte déposée par le Plaignant, requérant une ordonnance du tribunal pour la réalisation de travaux dans un logement du District de Columbia.
3. La Plainte annexée à cette Citation à comparaître énonce les motifs du Plaignant. Si la Plainte n'est pas annexée, une copie est disponible à la section Actions civiles du Greffe, 500 Indiana Ave., NW, Salle 5000.
4. Si vous, ou votre avocat, ne vous présentez pas à la date et à l'heure susmentionnées, vous serez jugé par défaut pour le motif formulé dans la plainte, à savoir une ordonnance vous enjoignant de procéder à des réparations dans le logement occupé par le Plaignant.
5. Vous n'êtes pas tenu de répondre par écrit à cette plainte. Si vous désirez toutefois y répondre, vous pouvez déposer une réponse par écrit dans les vingt (20) jours à compter de la délivrance de cette citation, à la Section Actions civiles du Greffe, 500 Indiana Ave., NW, Salle 5000, avec une copie envoyée par la poste au Plaignant ou, si le Plaignant dispose d'un avocat, à l'avocat du Plaignant
6. **Le personnel de la Cour n'est pas habilité à donner des conseils sur des questions juridiques.**

VEUILLEZ LIRE LE VERSO DE CE FORMULAIRE : VOUS Y TROUVEREZ DES INFORMATIONS IMPORTANTES SUR LA PROCÉDURE JUDICIAIRE. SI VOUS AVEZ D'AUTRES QUESTIONS CONCERNANT LA CITATION ET LA PLAINTÉ, OU SUR VOS DROITS ET RESPONSABILITÉS, VEUILLEZ CONSULTER UN AVOCAT SANS DÉLAI.

INFORMATIONS IMPORTANTES – VEUILLEZ LIRE ATTENTIVEMENT

AVANT DE VOUS PRÉSENTER AU TRIBUNAL : Veuillez contacter une des agences mentionnées ci-après pour obtenir une aide juridique ou consultez www.lawhelp.org/dc pour voir quelles sont vos options de règlement à l'amiable, vos lignes de défense, la façon de présenter votre dossier et d'autres informations concernant vos droits en tant que locataire avant la date de l'audience :

Neighborhood Legal Services (202) 269-5100 D.C. Bar Legal Information Help Line (202) 626-3499

Les propriétaires et locataires résidentiels peuvent également faire appel au Landlord Tenant Resource Center (Centre de ressources des propriétaires et locataires) situé au 510 4th Street, NW, Bldg. B, Salle #115 (202) 508-1710. Ce Centre met gratuitement des juristes à votre disposition et est ouvert de 9:15 à midi, du lundi au vendredi.

UN LOCATAIRE OU UN OCCUPANT DE VOTRE BIEN IMMOBILIER A ENGAGÉ UNE PROCÉDURE À VOTRE ENCONTRE POUR RÉCLAMER L'APPLICATION DE LA RÉGLEMENTATION RÉGISSANT LES RAPPORTS ENTRE BAILLEUR ET PRENEUR. PRÉSENTEZ-VOUS AU TRIBUNAL À LA DATE INDIQUÉE SUR LA CITATION À COMPARAÎTRE :

Présentez-vous au tribunal même si vous estimez avoir procédé à toutes les réparations au bien immobilier et/ou si le bien est conforme à la réglementation régissant les rapports entre bailleur et preneur. Si vous ne vous présentez pas, ou si vous arrivez en retard, un jugement par défaut pourra être prononcé à votre rencontre vous ordonnant de procéder aux réparations dans votre bien immobilier.

VOUS DEVEZ ÊTRE DANS LA SALLE D'AUDIENCE À 9:00 HEURES PRÉCISES ET PRÉVOIR D'Y RESTER PENDANT PLUSIEURS

HEURES : Le Juge lira un exposé introductif vous donnant des informations sur la procédure et sur vos droits en tant que partie défenderesse. Répondez à l'appel lorsque le greffier citera votre nom. Si vous arrivez en retard au tribunal, prévenez immédiatement le greffier de votre arrivée. Si un jugement par défaut a été prononcé, essayez de parler à un avocat privé ou à un avocat du Centre de ressources des propriétaires et locataires (Bâtiment B, Salle 115, 510 4^{ème} rue N.W.) et/ou déposer une motion en annulation du jugement par défaut dans la section Actions civiles du Greffe, 500 Indiana Ave., NW, Salle 5000.

APPORTEZ TOUS LES PAPIERS PERTINENTS DANS LE CADRE DE L'AFFAIRE EN COURS : *Apportez ce document et la Plainte annexée à ce document à chaque fois que vous comparâtes devant la Cour.* Apportez également tous les documents pertinents tels que le bail, les reçus de paiement des loyers, des photos ou toute autre chose qui pourrait expliquer au juge votre position dans cette affaire. Vous ne devez pas amener des témoins à la première audience.

LORSQUE VOUS ARRIVEREZ AU TRIBUNAL : Aucune des parties n'est tenue de parvenir à un accord. Si vous convenez d'un accord avec le Plaignant, veillez à ce que vos promesses et celles du Plaignant soient consignées par écrit avant de signer l'accord. Si vous ne voulez pas conclure un accord ou s'il vous est impossible de parvenir à un accord, l'affaire sera portée devant le juge où vous pourrez présenter votre défense ou formuler une requête quelconque.

SI VOUS AVEZ UNE URGENCE ET NE POUVEZ VOUS PRÉSENTER AU TRIBUNAL OU Y PARVENIR À L'HEURE : Appelez le greffier immédiatement au (202) 879-1750. Présentez-vous au tribunal dès que possible et demandez de l'aide.

PERSONNES HANDICAPÉES : Si vous présentez un handicap qui vous empêche de vous présenter au tribunal ou d'y arriver à l'heure indiquée, ou si vous avez besoin d'un autre type d'assistance, appelez le (202) 879-1700 dès que possible.

SERVICES D'INTERPRÉTATION : Si vous avez besoin de services d'interprétation pour une langue autre que l'espagnol, veuillez appeler le (202) 879-4828 dès réception de ces documents. Si vous avez besoin d'un interprète en langue des signes, veuillez appeler le (202) 879-1492 ou le (202) 879-1656 (TDD).

GARDERIE: Une Garderie est mise à votre disposition dans le bâtiment principal (500 Indiana Ave., NW, Salle C-185). Veuillez appeler le (202) 879-1759 ou rendez-vous à l'adresse Internet http://www.dccourts.gov/dccourts/superior/special_ops/childcare_center.jsp pour plus d'informations, pour les certificats de qualification et pour s'inscrire.